

La filière éolienne confrontée à une tempête juridique pénale

Les promoteurs éoliens se présentent très souvent non comme des businessmen, mais comme des ONG salvatrices de l'humanité victime du réchauffement climatique.

Ces industriels oublient bien souvent de préciser que compte tenu de l'intermittence du vent, l'énergie éolienne doit être compensée par une électricité thermique au charbon, au gaz ou au pétrole génératrice d'émissions énormes de gaz à effet de serre et que la biodiversité est totalement perturbée par les tonnes de béton utilisées, les effets stroboscopiques des pâles et les infrasons.

Mais le plus grave c'est que derrière cette figure sympathique d'écologie se cache une face obscure que la récente conférence environnementale a largement occultée. En effet, la filière éolienne se trouve actuellement confrontée dans le plus grand silence à une tempête juridique pénale qui pourrait tous simplement balayer définitivement l'éolien terrestre en France.

En effet, les associations de défense de l'environnement désormais habituées à décortiquer les dossiers de montages des promoteurs ont découvert qu'une grande partie des éoliennes terrestres installées en France était située sur les terres des maires, des conseillers municipaux ou des membres de leur famille.

Le plus grave c'est qu'une majeure partie de ces élus ont participé sciemment à l'élaboration des projets et aux délibérations d'installation des aérogénérateurs. Or ce délit de prise illégale d'intérêt est passible de 5 ans de prison et 750.000 euros d'amende (article 432-12 du code pénal). Actuellement de très nombreuses plaintes sont déposées auprès des procureurs de la République qui ouvrent des enquêtes préliminaires dans la France entière dont la Basse Normandie région particulièrement révélatrice de cette organisation.

Le Service Central de Prévention de la Corruption et la Direction des affaires criminelles du Ministère de la Justice sont désormais saisis de l'affaire qui est prise très au sérieux. Car outre des faits de prises illégales d'intérêt les enquêteurs pourraient découvrir des faits de corruption et de trafic d'influence comme c'est actuellement le cas pour un parc éolien en Haute Loire où la maire et deux conseillers municipaux sont mis en examen pour ces chefs d'accusation.

A cet égard Noël Pons consultant spécialiste de la corruption a publié une note pour le centre de criminologie de l'Université de Paris II sur le développement croissant de la criminalité verte. Un collectif d'association Bas Normand a récemment saisi le Président de la République de cette question ainsi que de l'opacité des circuits financiers, lequel a répondu dans un courrier qu'il demandait à la Ministre de l'Ecologie de faire diligence sur toutes ces questions.

Mais jusqu'à présent cette dernière est restée particulièrement muette et le Préfet de Région de Basse Normandie conforté par ses services a tout récemment attribué un permis de construire dans l'Orne où 10 éoliennes sur 11 appartiennent à des élus ou leur famille alors qu'une enquête préliminaire avait été ouverte préalablement sur le sujet.

Alors qu'en Italie la justice vient de saisir un parc éolien appartenant à la mafia calabraise, le pouvoir exécutif français devrait se méfier de soutenir une filière qui à terme devrait faire l'objet d'un énorme scandale judiciaire et financier. Sauf à ce qu'une loi d'amnistie générale blanchisse tous les élus concernés mais François Hollande a promis pendant sa campagne une République propre et irréprochable. A suivre donc...